



## VIGILANCE ORANGE

### Situation :

Meteo.nc annonce qu'une vigilance orange - fortes pluies / orages est en cours ce mardi 20 janvier 2026 sur les communes de Canala, Farino, Hienghène, Houaïlou, Ouégoa, Poindimié, Ponérihouen, Pouébo, Saraméa, Thio, Touho, Yaté, Kouaoua.

### Informations et consignes à la population :

La sécurité civile appelle la population à se tenir informée de l'évolution de la situation en se connectant sur les sites internet de la sécurité civile [securite-civile.gouv.nc](http://securite-civile.gouv.nc) et de Météo-France Nouvelle-Calédonie [www.meteo.nc](http://www.meteo.nc), sur les pages Facebook Sécurité Civile NC et Météo-France Nouvelle-Calédonie ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.

### Consignes préventives en cas de fortes pluies

#### Consignes à la population

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- Ne franchissez pas, à pieds ou en voiture, les ravines ou les rivières en crues ou qui peuvent l'être soudainement ainsi que les radiers ou routes submergés.
- Ne pas entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature et interrompre toute séance en cours.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux, ravines et rivières qui peuvent à tout moment déborder
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et constituez une réserve d'eau potable.
- Faites attention à l'eau du robinet qui est susceptible d'être impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de rivière...), prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, préparez-vous à l'évacuation éventuelle de votre domicile.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et conformez-vous à leurs instructions.
- Évacuez vers des zones sécurisées définies dans le plan communal de sauvegarde (PCS) en cas de risques liés à l'évènement météorologique dangereux (éboulement, inondation, etc.). Cette évacuation vaut, sauf ordre contraire jusqu'à ce que l'alerte ait été officiellement levée par les autorités.



### Consignes aux maires

Dès réception du message de vigilance météorologique diffusé par la DSCGR :

- Diffuser la vigilance météorologique orange ou rouge, qui implique un risque de survenue d'événement météorologique dangereux d'intensité exceptionnelle et catastrophique, par tous les moyens propres à la commune ;
- Activer le plan communal de sauvegarde (PCS) et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique ;
- Assurer les mesures de soutien à la population (accueil, ravitaillement et hébergement d'urgence des sinistrés) ;
- Prévoir de renforcer les effectifs communaux (sapeur-pompier, police municipale et service technique) et des associations de secourisme agréées de sécurité civile ;
- Alerter et informer les populations sur le risque et signaler les centres d'accueils et l'itinéraire le plus direct ;
- Procéder à l'évacuation des zones à risque selon l'EMD, et interdire l'accès à ces zones ;
- Prendre toutes mesures de sécurité et de sauvegarde qu'imposerait la situation ;
- Rendre compte au centre opérationnel gouvernemental (COG 988) de tout incident ou accident en utilisant la fiche bilan communal ORSEC (annexe 9 du plan ORSEC EMD) – numéro unique de crise : 20.77.50 ;
- Évaluer le nombre de personnes impactées par le sinistre directement ou indirectement.